



DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :
Exercice des mandats
locaux

OBJET :
**Fixation du montant
des indemnités
versées au Maire, aux
Adjoints et
conseillers délégués**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCACTION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/06/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2023.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, Mme DONAT Laura, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à Mme POCIELLO Sandy.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique aux membres que suite à l'élection de Mme ALVAREZ en qualité de 8ème adjointe, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des indemnités.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que les indemnités de fonction avaient été fixées par délibération du 12 avril 2023 à 52.49% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Maire, 20.45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints et 4.97 % pour les conseillers délégués.

M. le Maire propose de maintenir ces taux inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle à Monsieur le Maire, à 52.49 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle aux adjoints à 20.45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle aux conseillers délégués à 4.97 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Prend acte du nouveau tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués annexé.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 (Mme TIXIER Sandrine, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU

Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M.BENAVENT Jean-Manuel)

Le Secrétaire

Le Maire,

Alain ROQUES

Grégory DELFOUR




Annexe à la délibération n°2023/57 du 28 juin 2023

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Fonction	NOM, Prénom	Pourcentage Indice 1027	Montant mensuel brut
Maire	DELFOUR Grégory	52.49 %	2 113.00 €
1 ^{er} adjoint	BERTO David	20.45 %	823.22 €
2 ^{ème} adjoint	GONNOT Betty	20.45 %	823.22 €
3 ^{ème} adjoint	TOMAS Eric	20.45 %	823.22 €
4 ^{ème} adjoint	MEILLIERE Peggy	20.45 %	823.22 €
5 ^{ème} adjoint	COMBES Romain	20.45 %	823.22 €
6 ^{ème} adjoint	BONHOMME Mireille	20.45 %	823.22 €
7 ^{ème} adjoint	BOUTET Jean-Marc	20.45 %	823.22 €
8 ^{ème} adjoint	ALVAREZ Nathalie	20.45 %	823.22 €
Conseiller délégué	BORSNAK Philippe	4.97 %	200.07 €
Conseiller délégué	LESCURE Virginie	4.97 %	200.07 €
Conseiller délégué	REY Céline	4.97 %	200.07 €

Le Maire


Grégory DELFOUR

